



Paris, le 6 janvier 2012

Application du droit des sols : Destination chaos ???

Comme FORCE OUVRIERE a pu le démontrer en 2011 dans le cadre du chantier « adéquation missions/moyens », au travers notamment de ses [« Questions qui fâchent »](#) et de son [« Manifeste pour la survie du niveau départemental »](#), la dématérialisation de certaines procédures peut apparaître, depuis les bureaux d'administration centrale, comme une solution miracle pour supprimer allégrement de nombreux postes budgétaires, **ou tout du moins justifier a posteriori des réductions déjà décidées en expliquant que tout continuera à bien aller dans le meilleur des mondes.**

La « réforme » de l'ADS est en la matière caricaturale à plus d'un titre :

- **mettre en avant un soi-disant outil informatique « miracle »**, avec les précédents que l'on a connu auparavant (cf Chorus, Rehucit, MISTRAL...), **sans mettre les moyens nécessaires pour numériser les documents d'urbanisme** (les communes devront-elles payer pour « bénéficier » du retrait de l'État?), sans parler des limites à poser dans toute opération de dématérialisation **afin de sauvegarder le lien nécessaire avec le citoyen dans le cadre de procédures complexes (cf rapport du médiateur de la république 2010)**
- **engager dès 2012 les retraits d'effectifs sur ces missions sensibles (699 précisément en 2 ans !)** sans se préoccuper le moins du monde des effets induits pour les agents, les collectivités et les citoyens (en même temps, c'est la marque de fabrique de la RGPP!)...**tout en demandant la recentralisation des missions liées à la fiscalité de l'urbanisme sans moyens dédiés!**
- **entraîner**, en dépit de la mobilisation des services et des agents (et on se demande encore pour quel motif ?), **une inexorable baisse de la qualité et des délais d'instruction ainsi que de la sécurité juridique des actes**

Face aux arguments et alertes développés auprès du SGG et du MEDDTL lors de [la réunion conclusive du chantier « missions/moyens » du 22 novembre 2011](#), engagement avait été pris d'organiser rapidement une réunion de concertation spécifique avec les organisations syndicales **traduit par une invitation à une réunion organisée par le MEEDTL le 11 janvier prochain (devant par ailleurs traiter du temps de travail dans les affaires maritimes).**

Et l'urgence est bien là tant le désastre continue à se préparer sereinement avec le début d'application des baisses d'effectifs dès 2012, baisses d'effectifs pouvant représenter au final **pas moins du quart des effectifs actuels de certaines DDT dédiés à l'ADS !**

« Pas d'inquiétude » nous répondra sans doute l'administration, puisque l'outil miracle GéoADS permettra sans coup férir de compenser les baisses d'effectifs par une plus grande efficacité. D'autant plus que le [rapport établi par le MEDDTL à l'appui du comité de modernisation des politiques publiques de décembre 2011](#) indique en sa page 9 que:

« Enfin l'instruction des permis de construire par les DDT/M a été sensiblement facilitée et rationalisée par le déploiement sur tout le territoire (après une phase de test au 2ème trimestre 2011) de l'applicatif GéoADS (qui permet une information géographique dématérialisée) »

Première nouvelle !!!

Les instructeurs ADS – victimes potentielles de ce vaste plan social – **seront heureux d'apprendre que cet outil simplement testé à ce stade en phase laboratoire dans quelques départements** – sans ce cela n'apparaisse très concluant au demeurant – **est déjà sensé être installé sur leur poste, fonctionner, être alimenté par les documents d'urbanisme numérisés des collectivités, etc...**, sans parler de la formation qu'ils sont sensés avoir reçue !

Les directeurs auraient-ils oublié d'ouvrir tous leurs cadeaux déposés au pied du sapin par le Père Noël, ou auraient-ils gardé pour leur consommation personnelle un si précieux présent ?

Ou bien ne serait-ce pas un nouveau coup fourré du Père Fouettard RGPP, qui n'en est plus à une escroquerie près, dont les premières victimes seront les agents, les finances des collectivités locales et bien entendu les citoyens qui subiront une dégradation du service public. Et que dire de l'impact potentiel des retards d'instruction induits sur l'activité économique en période de crise, tant pour les entreprises directement demandeuses d'autorisations de construire que pour le tissu local des entreprises de bâtiment ?

Force Ouvrière combat le mirage aux alouettes consistant à laisser croire que les effectifs des DDI peuvent continuer à être supprimés sans état d'âme au prétexte de la dématérialisation des procédures – d'autant plus lorsque les outils sont inopérants – et demande un moratoire immédiat sur les baisses d'effectifs engagées au titre de la « réforme » de l'ADS.

Cet exemple caricatural, susceptible de déboucher sur un nouveau plan social au sein des DDI et de remettre une nouvelle fois en cause la relation État/Collectivités, confirme l'impérieuse nécessité que les orientations politiques exprimées dans la circulaire du Premier Ministre du 18/11/2011 en matière d'adéquation missions/moyens ne restent pas lettres mortes !!

Rendez-vous est donc donné à l'administration pour donner des signes d'inflexion à l'occasion de la réunion du 11 janvier 2012

Fédération de l'Administration Générale de l'État – fagefo@wanadoo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris